

VENDEUR : _____

CONTRAT DE LOCATION DE VÉLO MONTAGNE

Espace réservé au personnel du Sports aux Puces

MODÈLE	GRANDEUR DU CADRE		PRESSIION DES PNEUS	PRESSIION DES SUSPENSIONS
Sight A7.2 <input type="checkbox"/>	X-Small <input type="checkbox"/>	Medium <input type="checkbox"/>	Avant _____ lbs	Avant _____ lbs
Autre <input type="checkbox"/>	Small <input type="checkbox"/>	Large <input type="checkbox"/>	Arrière _____ lbs	Arrière _____ lbs

Locateur

Nom : Sports aux Puces Longueuil (9034-4136 Québec Inc.)

Adresse : 3919, Boul. Taschereau, Saint-Hubert, Québec, J4T 2G5.

Locataire (ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

Nom : _____ Téléphone : (_____) _____ - _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Province : _____ Pays : _____

Courriel : _____ # Permis de conduire : _____

Sexe : F M Poids : _____ lbs Grandeur : _____' _____"

Prix de la location

Prix location : _____ \$ (excluant taxes de vente) payé en date des présentes.

Période de la location

Le locataire loue du locateur le vélo pour la période du _____ 20__ au _____ 20__

Les locations doivent être utilisées avant la date de fin de location. Les locations non utilisées ne sont ni remboursables ni transférables.

Valeur du vélo et dépôt de sécurité

Le locataire reconnaît que le vélo loué à une valeur de **4000\$**. *Initiales* _____

Une empreinte de la carte de crédit du locataire sera prise à titre de dépôt de sécurité et postdaté à la date de retour prévue sur le contrat.

Conditions générales

- Le locataire reconnaît avoir reçu le vélo en bon état de fonctionnement;
- Le locataire ne pourra effectuer aucune modification ou ajout au vélo sans l'approbation écrite du locateur;
- Le locataire ne pourra prêter, sous-louer ou autrement permettre l'utilisation du vélo à un tiers sans l'approbation écrite du locateur;
- Le locataire à la responsabilité du vélo durant toute la période du présent contrat. Toute perte du vélo subie durant ce contrat sera de l'entière responsabilité du locataire et ce dernier devra alors indemniser le locateur pour une somme équivalente à la valeur du vélo indiquée aux présentes. Le locateur pourra, à son choix, utiliser le dépôt de sécurité stipulé aux présentes pour compenser la perte du vélo.
- Toute réparation ou remplacement de pièces requis suite à l'usage normal du vélo par le locataire sera de la responsabilité du locateur et ces travaux devront être obligatoirement être effectués par le locateur, aux frais de ce dernier (à l'exclusion de toutes les crevaisons qui seront à la charge du locataire). Toutefois, si ces travaux sont requis suite à un usage abusif ou contraire à un usage normal, les frais de ces derniers (incluant main d'œuvre, pièces et composantes) seront à la charge du locataire et devront être obligatoirement être effectués par le locateur selon les tarifs et prix alors exigés par ce dernier.
- À la fin du contrat de location, le locataire devra remettre le vélo dans l'état où il se trouvait lors de la signature du contrat, le tout sous réserve de l'usure normale suite à un usage normal du vélo. Si le locateur juge que le vélo est dans un état tel qu'il n'est plus utilisable ou a une valeur inférieure qui découle notamment d'une utilisation ou d'un usage non approprié, le locataire devra alors indemniser le locateur pour la perte de valeur totale du vélo indiquée aux présentes. Le locateur pourra, à son choix, utiliser le dépôt de sécurité stipulé aux présentes pour compenser telle perte de valeur vélo.

Positionnement

Entrehanche du locateur : _____ cm Grandeur du locateur : _____ cm Fait le (JJ/MM/AAAA) : (____/____/____)

Par (Nom du Vendeur) : _____

Note : _____

Les parties signent à Saint-Hubert, Québec, ce _____ 20____.

Locataire :

Locateur : Sports aux Puces Longueuil

